



Arrêté n° 2025-4.1-195

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Le président de la communauté de communes Plaine Limagne (CCPL),

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération n° 2021-135 du 27 septembre 2021 relative à la fixation du ratio « promus-promouvables » pour la procédure d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2022-35 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau d'avancement, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen pro ou ancienneté
Ophélie CONIL	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	Examen pro

Tableau promouvables	Total promus
Nombre d'hommes : 0	Nombre d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2	Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

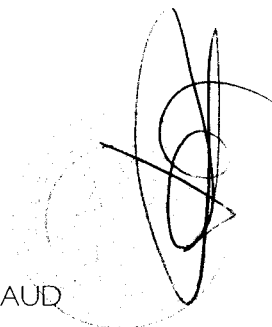
Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- Au comptable de la collectivité,
- À Monsieur le Président du centre de gestion du Puy-de-Dôme,

Fait à Aigueperse, le 6 octobre 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over a faint circular stamp.